## FICHE DE CANDIDATURE à renvoyer à votre CTS

-

## FORMATION FEDERALE 1<sup>er</sup> degré Marche Nordique

Pour être pris en considération tout dossier doit parvenir complet (chèque de participation inclus) avant la date limite fixée par la ligue organisatrice.

Session souhaitée : Lieu :	Date :
NOM :	Prénom :
N° de licence FFA :	_Club:
Date de naissance :	
Tél :	E Mail :
Le candidat atteste qu'il :  □ a 18 ans révolus	
□ a un casier judiciaire vierge □ rempli les conditions d'accès à la formation	: - possession du PSC1 - passage de l'ABC
A ce titre il joint au dossier <u>la photocopie du d</u> <u>l'ABC.</u>	
Autres pièces à joindre : _ le chèque de participation à la formation libe _ le règlement intérieur des stages de formatio _ l'attestation de connaissance de candidature	on FFA signé

## Précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :

« J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis » Signature de l'intéressé(e)

## ATTESTION DU PRESIDENT DU CLUB OU DE LA STRUCTURE

Je soussigné Mr Mme (1)
Président du
atteste avoir connaissance de la demande d'entrée en formation 1 <sup>er</sup> degré Marche Nordique
de Mr Mme :
Date et signature du Président du club :

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE FORMATION ORGANISES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME OU PAR UNE LIGUE REGIONALE

Les stages de formation, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une

Ligue Régionale, réservés aux entraîneurs licenciés à la F.F.A. âgés de plus de 18 ans doivent

permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et

se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique

et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il

prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain.

2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe

fondamental de leurs relations.

3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :

- être ponctuel

- ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.

4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle

s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une

diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.

5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de

l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par

l'organisme responsable de ce dernier.

Fait à:

Le:

Nom et prénom:

Signature:

NUL NE S'EST JAMAIS PERDU DANS LE DROIT CHEMIN

(Goethe)